



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation  
pour l'action extérieure  
des collectivités territoriales**

**DGM/DAECT**

**Demande de prise en charge d'une mission dans le cadre du dispositif**

**EXPE-CT**

**1. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITE OU L'INSTITUTION LABELLISEE**

Nom :

Région :

Thématique de labellisation :

Période de labellisation :

**2. INFORMATIONS SUR LES RESPONSABLES DE L'INSTITUTION LABELLISEE**

• **Collectivité territoriale**

**Représentant légal** (Maire, Président) de la collectivité

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

**Responsable du dossier :**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

• **Association**

**Représentant légal**

Nom :

Prénom :  
Fonction :  
Téléphone :  
Courriel :

**Responsable du dossier :**

Nom :  
Prénom :  
Fonction :  
Téléphone :  
Courriel :

**3. PRESENTATION DE LA DEMANDE DE MISSION**

Collectivités territoriales françaises et/ou associations françaises partenaires:

Collectivités locales étrangères ou organisme recevant l'expertise :

Nom du correspondant étranger :  
Fonction :  
Téléphone :  
Courriel :

Intitulé de la mission :

Thématique :

Objectifs de la mission :

Description de la mission :

Dates souhaitées :

Valeur ajoutée pour le territoire français :

Valeur ajoutée pour le territoire étranger partenaire

Durabilité de la mission (Indiquer dans quelle mesure les bénéfices de la mission continueront à long terme ; expliquer de quelle manière les effets de la mission se maintiendront ou les activités continueront à se développer une fois la mission terminée) :

Indicateurs de suivi de l'action :

Calendrier de la mission (préciser le programme journalier) :

**4. INFORMATIONS SUR LE(S) MISSIONNAIRE(S)**

**Contact du/des missionnaire(s)**

Nom :  
Prénom :  
Organisme :

Fonction :  
Téléphone :  
Courriel :

Engagement du/des missionnaire(s) sur :

- La mise en œuvre de la mission en liaison avec l'Ambassade de France dans le pays concerné ;
- La réponse au besoin exprimé par la collectivité territoriale étrangère / le transfert d'expertise à l'occasion du séminaire
- La remise obligatoire du rapport de mission au retour (délai 2 mois).

En cas de non-respect des engagements ci-dessus, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères se réserve la possibilité d'exiger le remboursement des sommes correspondant au soutien financier accordé

Signature du représentant légal de  
l'institution labellisée :

Signature du missionnaire :